



Voiture achetée ya 3mois qui ne marche plus,quels sont mes droits

Par **loane329**, le **26/01/2012 à 20:58**

Bonjour,rnrnJ'ai un problème et je voudrais connaître mes droits je vous explique : j'ai acheté une voiture d'occasion dans un garage il y a 3 mois, le 19 octobre 2011. Depuis, j'ai dû retourner de nombreuses fois au garage qui se sont produits suite à mon achat, je cite : rn1) le rétroviseur intérieur s'est décollé laissant apparaître une fissure assez IMPORTANTE sur le capot,rn2) la flèche du liquide de refroidissement qui monte dans le rouge ,et j'ai dû retourner chez le garagiste, il a dû changer une pièce,rn3) le ventilateur dans le capot qui tourne mal,rn4) le chauffage qui ne marche pas, rn5) ce soir le must du must, j'ai le témoin rouge du moteur qui s'allume sur l'autoroute , j'ai pris la première sortie, je me suis retrouvée moteur mort sur un parking, heureusement j'étais à côté de norauto ils ont regardé et m'ont dit qu'il fallait changer un truc apparemment assez important dans le moteur rnrn**RESULTAT** le garagiste a dit qu'il irait chercher ma voiture sur le parking en question demain matin pour faire les réparations (car ma voiture ne démarre plus. Apparemment le garagiste a dit que nous avons 3 mois de garantie (donc la garantie se terminait au 19 Janvier 2012) mais au vu des circonstances, je me sens arnaquée. Je commence à être irritée ! je voudrais connaître mes droits mes possibilités mes recours !!! ai je le droit d'entamer une quelconque procédure ?

Par **Tisuisse**, le **26/01/2012 à 22:54**

Bonjour,rnrnLire ceci :rnhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm